

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Plein Air 2024-2025

(applicables du 01.10.2024 au 30.09.2025)

ARTICLE 1^{er} - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») régissent les relations d'achat-vente entre la société MAISON LE MARQUIER, ayant son siège social situé 30 rue Ambroise 1, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, sous le numéro 303 663 462 (le « **Fournisseur** »), et ses clients professionnels (l'« **Acheteur** »). Elles sont applicables à toutes les commandes concernant les produits commercialisés sous les marques « LE MARQUIER® » et « TRAEGER® », tels que décrits dans les catalogues, prospectus, publicités, illustrations, listes de prix, fiches techniques du Fournisseur, sur le site web du Fournisseur et dans les fiches techniques fournies par le Fournisseur (« **Produits** »), pour une livraison à compter du 1^{er} octobre 2024. Ces dispositions s'appliquent nonobstant les conditions générales d'achat de l'Acheteur, ainsi que toutes autres dispositions figurant dans les documents commerciaux de l'Acheteur ou autrement circulés entre le Fournisseur et l'Acheteur. Le Fournisseur et l'Acheteur sont également désignés individuellement comme « **Partie** » et collectivement comme « **Parties** ».

Les présentes CGV sont communiquées sans délai à tout Acheteur qui en fait la demande.

Toute commande passée par l'Acheteur auprès du Fournisseur implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

L'acceptation des présentes CGV par l'Acheteur, formalise la conclusion d'un contrat de vente entre les Parties, formé par : (1) les présentes CGV, (2) la confirmation de commande envoyée à l'Acheteur par le Fournisseur, et (3) les conditions particulières éventuellement convenues entre les Parties (« **Contrat** »).

En cas de divergence entre les différents documents contractuels, l'ordre de priorité est le suivant : les conditions particulières, la confirmation de commande et les CGV (y compris ses annexes).

ARTICLE 2 – Commandes

Toute commande doit être communiquée par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'Acheteur, comportant le nom de la société, ses coordonnées physiques et électroniques, le nom de la personne en charge de l'achat, les codes des Produits (chiffres et lettres) et les prix communiqués par le Fournisseur ou négociés entre les Parties.

Les éventuelles demandes de l'Acheteur de modification des quantités commandées pourront être prises en compte par le Fournisseur à sa seule discrétion, à condition qu'elles soient notifiées par écrit au Fournisseur, au moins vingt-huit (28) jours avant la date d'expédition prévue. En cas d'augmentation du volume commandé, le surplus sera facturé au prix applicable à la date de la livraison demandée au Fournisseur.

Toute annulation de commande devra être communiquée au Fournisseur par écrit.

En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur, dans les quinze (15) jours ouvrables précédant la date d'expédition prévue, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, une somme correspondant à 50 % du prix total de la commande sera acquise au Fournisseur, à titre de dommages et intérêts.

En cas d'annulation d'une commande après expédition, l'Acheteur devra s'acquitter du montant intégral de la facture correspondante.

ARTICLE 3 - Produits

Compte tenu des améliorations et perfectionnements régulièrement apportés aux Produits, le Fournisseur se réserve le droit de modifier les mentions, données et visuels repris dans ses catalogues ou tout type de communication commerciale à tout moment.

ARTICLE 4 – Prix

Les tarifs des Produits sont annexés aux présentes CGV et peuvent être révisés à tout moment par le Fournisseur (« **Prix** »), sous réserve de respecter la durée de validité indiquée ci-après.

Les Produits sont fournis aux Prix en vigueur à la date de la livraison demandée au Fournisseur. Ces Prix sont fermes et non révisables pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de la confirmation de commande ou de la réception de la commande, à défaut d'une période différente, convenue par écrit entre les Parties.

Toutefois, si un changement de circonstances imprévisible lors de l'établissement des Prix rend l'approvisionnement de matières premières, l'acheminement ou la production excessivement onéreux, le Fournisseur pourra procéder sans préavis à la révision de ses Prix, y compris pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de la confirmation de la commande ou de la réception de la commande.

Les Prix sont indiqués en euros, nets, hors taxes et départ usine. Par conséquent, sauf accord différent entre les Parties, les Prix n'incluent pas les frais de transport, les coûts d'exportation ou d'importation, les droits de douane ou autres taxes, les frais d'assurance, les frais bancaires ou autres coûts, qui restent intégralement à la charge de l'Acheteur.

Par dérogation aux dispositions ci-avant, les tarifs s'entendent franco de port, pour toute commande livrable en France métropolitaine et en Corse, en un seul lieu, en une seule fois, d'un montant minimum de 600 € hors TVA (HT). Pour les commandes livrables en Corse, une majoration de 5 % sera appliquée sur la facture à titre de participation partielle aux coûts du transport maritime.

Le Fournisseur n'acceptera aucune commande qui ne respecterait pas les conditionnements minima indiqués sur son tarif. Le Fournisseur peut consentir des réductions de Prix à ses Acheteurs en fonction de critères quantitatifs et/ou qualitatifs.

Les commandes à la contremarque d'un montant inférieur au tarif franco, pourront être exceptionnellement acceptées par le Fournisseur pour servir au mieux les clients finaux. Toutefois, une majoration forfaitaire de 75 € HT par commande sera appliquée sur facture pour couvrir les frais de gestion et de port du Fournisseur.

ARTICLE 5 – Livraison

La règle INCOTERMS® régissant la livraison est : (i) pour les expéditions vers tout territoire hors la France Métropolitaine et la Corse : EXW (INCOTERMS® 2020 EX WORKS, adresse usine), et, (ii) pour les expéditions vers le territoire de la France Métropolitaine et de la Corse : DAP (INCOTERMS® 2020 DELIVERY AT PLACE, adresse client), sauf accord différent entre les Parties.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le délai de livraison est de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande, pour les clients ayant un compte auprès du Fournisseur. Toute demande d'ouverture de compte fera l'objet d'un examen préalable pouvant allonger le délai de livraison.

Ce délai n'est pas impératif et le Fournisseur ne pourra être tenu responsable envers l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas soixante (60) jours ouvrables.

En cas de demandes spécifiques de l'Acheteur concernant les conditions d'emballage, de conditionnement ou de transport des Produits, dûment acceptées par écrit par le Fournisseur, les délais de livraison mentionnés ci-dessus peuvent être prolongés et les coûts correspondants feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable, et aucun remboursement ne sera dû à l'Acheteur en cas de retard ou de suspension de la livraison pour des raisons imputables à l'Acheteur.

Si les Produits commandés ne sont pas retirés par l'Acheteur dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de livraison indiquée par le Fournisseur lors de la confirmation de la commande, le Fournisseur se réserve le droit de revendre tout ou partie de ces Produits, sans préjudice du droit du Fournisseur d'obtenir une indemnisation de la part de l'Acheteur pour l'ensemble des frais engagés et des autres dommages que le Fournisseur pourrait avoir subis, directement ou indirectement, en raison du retrait tardif ou du non-retrait des Produits par l'Acheteur.

Le Fournisseur pourra effectuer des livraisons partielles des commandes. Chaque livraison partielle donnera lieu à une facture séparée.

ARTICLE 6 – Réception des Produits

Il incombe à l'Acheteur ou au transporteur désigné par l'Acheteur, d'inspecter la condition apparente des Produits lors de la réception des Produits. En cas de dommages, avaries ou produits manquants constatés lors de la réception, l'Acheteur devra inscrire sur les documents de transport des réserves claires, précises et complètes, et les faire notifier sur le bon de livraison et par lettre recommandée à l'attention du Fournisseur dans les 3 jours suivant la réception (jours fériés non compris), conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du code de commerce et en accord avec les conventions internationales applicables au transport respectif.

Par ailleurs, l'Acheteur est tenu, le cas échéant, de requérir la nomination d'un expert. L'Acheteur s'engage également à adresser au Fournisseur, sans délai, un double de la lettre par laquelle il appelle l'expertise.

Ces éventuelles réserves sont sans incidence sur la date de règlement indiquée sur la facture.

En acceptant les colis/Produits sans émettre de réserves conformément aux modalités décrites ci-avant, l'Acheteur est réputé avoir accepté les Produits comme apparemment conformes. Après la réception d'une réserve formulée par l'Acheteur conformément aux modalités décrites ci-dessus, et dans le cas où le Fournisseur serait en charge du transport selon la règle INCOTERMS® 2020 convenue, le Fournisseur relivrera les Produits concernés dès que possible et à ses propres frais.

ARTICLE 7 – Conditions de paiement

Les factures sont émises par le Fournisseur à la date d'expédition de la commande. Les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, par virement bancaire, sauf accord différent entre les Parties.

Tous les paiements doivent être effectués en euros (EUR).

L'Acheteur sera réputé avoir rempli ses obligations de paiement lorsque les sommes dues auront été reçues par la banque du Fournisseur en fonds immédiatement disponibles.

Le Fournisseur se réserve le droit d'exiger à l'Acheteur un paiement comptant avant livraison des marchandises ou une garantie bancaire à première demande, étant précisé que l'Acheteur n'aura la propriété des Produits qu'après complet paiement du Prix.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 8 – Retard de paiement

Pour tout retard de paiement, le Fournisseur sera en droit :

- de facturer des pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculées prorata temporis de la date d'échéance jusqu'à la date de complet paiement du Prix et, le cas échéant, de facturer les frais de banque occasionnés par ce retard ; et
- de facturer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € HT. Dans le cas où le Fournisseur aurait recours à un service de recouvrement, une indemnité complémentaire sera facturée à l'Acheteur si les frais exposés pour le recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire et
- de réclamer le règlement immédiat de toute somme due, même non échue ; et
- de suspendre et/ou d'annuler toute commande en cours ; et
- d'annuler ou réduire toute réduction de Prix, rabais ou ristournes accordés à l'Acheteur.

Toute réclamation de l'Acheteur concernant des sommes éventuellement dues par le Fournisseur à l'Acheteur, devra être portée à la connaissance du Fournisseur au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance de l'Acheteur contre le Fournisseur. Passé ce délai, la réclamation de l'Acheteur sera réputée caduque et de nul effet.

ARTICLE 9 – Responsabilité du Fournisseur - Garantie

Le Fournisseur sera tenu envers l'Acheteur de la délivrance conforme des Produits et des garanties légales, d'éviction du fait du vendeur et contre les vices cachés, à l'exclusion de toute garantie d'éviction du fait d'un tiers, ainsi que de toute garantie commerciale ou conventionnelle.

La conformité des Produits s'apprécie exclusivement par rapport aux spécifications techniques indiquées sur les fiches techniques des Produits qui sont accessibles sur le site internet du Fournisseur au lien suivant : <https://lemarquier.portal.quable.com/homepage>, ou sur simple demande de l'Acheteur.

Sauf accord différent écrit entre les Parties, le Fournisseur garantit la conformité des Produits aux normes et dispositions réglementaires précisées dans les fiches techniques, à l'exclusion de toutes autres dispositions réglementaires et normes. Il incombe donc à l'Acheteur de s'assurer de la conformité des Produits aux normes, usages et réglementations autres que ceux visés dans les documents visés ci-dessus.

Par ailleurs, il incombe à l'Acheteur de s'assurer de l'adéquation des Produits à ses besoins. L'Acheteur est tenu d'exprimer ses besoins et les formaliser de façon précise et cohérente dans sa commande.

Le Fournisseur ne garantit pas l'aptitude des Produits à atteindre des objectifs que l'Acheteur se serait fixés ou à exécuter des tâches particulières, que l'Acheteur aurait envisagés et qui ne sont pas expressément convenus entre les Parties.

Toute commande de la part de l'Acheteur vaut déclaration de l'adéquation des Produits concernés par la commande avec ses besoins, ses contraintes métier et son environnement technique. Le Fournisseur ne sera pas tenu d'une responsabilité quelconque à ce titre.

En cas de défaut des Produits, la responsabilité du Fournisseur sera limitée au seul remplacement ou remboursement des Produits défectueux.

En aucun cas le Fournisseur ne pourra être tenu responsable, tant à l'égard de l'Acheteur qu'à l'égard des tiers, pour tout dommage imprévisible et pour tout dommage indirect tel qu'une perte d'exploitation, une perte de bénéfice, ou d'image ou de toute autre perte financière résultant de la commercialisation ou de l'utilisation des Produits. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donnera pas lieu, en conséquence, à une indemnisation au profit de l'Acheteur.

Le Fournisseur s'engage à maintenir à disposition de l'Acheteur toutes les pièces détachées des Produits sur une durée correspondant à la période de garantie légale de conformité des Produits envers les consommateurs, étant de deux (2) ans à compter de la date de livraison. Il est de la responsabilité des clients distributeurs d'en informer le consommateur.

Garanties : pour les utilisateurs professionnels la garantie légale de conformité est ramenée à un (1) an. Toute garantie est exclue en cas de (i) stockage non-conforme aux instructions du Fournisseur, (ii) usage des Produits non-conforme aux instructions prescrites par le Fournisseur, (iii) usage imprévu (anormal) dans les documents contractuels, (iv) négligence de la part de l'Acheteur ou de ses clients ou préposés, (v) altération normale des Produits, (vi) modification des Produits sans l'accord écrit du Fournisseur, ou (vii) force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence du vice ou de la non-conformité dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de leur découverte.

ARTICLE 10 – Responsabilité de l'Acheteur

L'Acheteur est responsable d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment toutes licences ou permis d'importation nécessaires pour l'importation, le stockage, la promotion,

l'étiquetage et la vente des Produits.

L'Acheteur sera responsable et devra défendre et indemniser le Fournisseur contre toutes réclamations, pertes, dommages, responsabilités, coûts et dépenses (y compris toutes pertes directes, indirectes ou consécutives, perte de profit, perte de réputation et tous intérêts, pénalités, frais juridiques et autres frais et dépenses professionnels habituels) pouvant être supportés par le Fournisseur et résultant directement ou indirectement de tout cas ci-dessous :

a) d'une violation des présentes CGV par l'Acheteur ou par l'un quelconque de ses employés, préposés, prestataires de services, agents ou filiales,

b) de tout fait de toute nature que ce soit, émanant des transactions, activités et opérations de l'Acheteur, de ses employés, personnels, prestataires de services ou filiales en rapport avec l'exécution des présentes CGV, y compris, mais sans s'y limiter, le non-respect de toutes les lois et réglementations applicables à l'hygiène, à la sécurité, à la fiscalité, au droit de la consommation, aux prix, etc. en relation avec l'importation, le stockage, la promotion et la vente des Produits,

c) de toute fausse déclaration, négligence, fraude, mauvaise conduite intentionnelle ou manquement à une obligation légale de l'Acheteur ou de ses employés, personnels, prestataires de services, agents ou filiales,

Cet Article continuera à s'appliquer une fois que le Contrat sera terminé, annulé ou résilié, ou sera déclaré invalide.

ARTICLE 11 – Gestion et traitement des déchets

En France, en tant que producteur et metteur sur le marché français d'Équipements Électriques et Électroniques (EEE), d'articles de bricolage et jardin (ABJ) et d'éléments d'ameublement (EA) et des emballages des ménages et papiers graphiques et conformément à l'article L541-10-2 du code de l'environnement, le Fournisseur est soumis au principe de responsabilité élargie du producteur (REP), et, à ce titre, participe à plusieurs éco-organismes de collecte et de traitement des déchets. Ci-dessous se trouve la liste des identifiants uniques du Fournisseur pour chacune des filières assujetties à REP afférents à son activité :

Filière	Eco-organisme	Identifiant unique
Équipements électriques et électroniques (EEE)	Ecologic	FR007224_057ZGH
Emballages des ménages et papiers graphiques (EMBM)	CITEO	FR214182_01ALHG
Éléments d'ameublement (EA)	Ecomaïson	FR007224_10VKAD
Articles de bricolage et jardin (ABJ)	Ecomaïson	FR214182_14QHRQ

ARTICLE 12 – Transfert de propriété – Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits intervient au paiement complet du Prix par l'Acheteur.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits à l'Acheteur intervient au moment de la livraison des Produits, selon les règles INCOTERMS® prévues à l'Article 5 – Livraison des présentes. En cas de livraison EXW, y compris si le chargement sur le moyen de transport de départ est effectué par le Fournisseur, le transfert de risque du Fournisseur à l'Acheteur opérera avant le chargement.

ARTICLE 13 – Propriété intellectuelle

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits.

Le Fournisseur autorise l'Acheteur à faire usage des droits de propriété intellectuelle liés aux Produits commandés afin de promouvoir et de commercialiser les Produits sous réserve de l'accord préalable du Fournisseur.

ARTICLE 14 – Indépendance des Parties

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront des partenaires commerciaux et professionnels indépendants. Ces CGV n'ont pas pour effet de créer une relation de société, de mandant-mandataire, de représentation, de sous-traitance, de franchiseur-franchisé ou d'agence commerciale entre les Parties. Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre.

L'Acheteur assumera seul l'intégralité des frais liés à l'exercice de son activité et s'acquittera personnellement des charges sociales et fiscales y afférant.

ARTICLE 15 – Déclarations et garanties de l'Acheteur

L'Acheteur déclare et garantit ; qu'il est dûment constitué et immatriculé auprès des administrations et organismes compétents ; qu'il existe valablement et a pleine capacité juridique ; qu'il exerce son activité de vente des Produits à titre professionnel ; qu'il est dûment qualifié pour pouvoir exercer son activité professionnelle ; qu'il n'existe, d'une manière générale, à son encontre aucun obstacle ni restriction d'ordre conventionnel, judiciaire ou légal pour acheter ou vendre les Produits, ou exécuter les obligations qui lui incombent en vertu des présentes ; enfin, que son représentant légal a tous pouvoirs et qualités pour signer et exécuter tout document contractuel.

ARTICLE 16 – Force majeure

Aucune Partie ne sera responsable en cas de retard ou de non-respect de l'une de ses obligations aux termes du Contrat qui serait dû à un cas ou à une situation de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. Force majeure inclut, sans s'y limiter : les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, les explosions, les guerres déclarées ou non déclarées, les états d'alerte, les émeutes, les troubles civils ou sociaux, les grèves ou l'observation de toute réglementation, ordre ou instruction émis par les gouvernements ou entités ou autorités civiles ou militaires, et de manière générale, tout événement jugé comme tel.

ARTICLE 17 – Données personnelles

Utilisation. Les données personnelles recueillies auprès de l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont utilisées à des fins de traitement des commandes de l'Acheteur et de réalisation du suivi commercial. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

La base juridique d'un tel traitement est le Contrat. Le Fournisseur ne collecte que les données personnelles strictement nécessaires au traitement des commandes de l'Acheteur et à l'exécution du Contrat.

Durée de rétention. Les données à caractère personnel traitées par le Fournisseur seront supprimées au plus tard trois (3) ans en archiving actif après l'exécution de la dernière commande de l'Acheteur par le Fournisseur, à moins qu'une durée différente ne soit requise par la loi.

Responsable du traitement. Le responsable du traitement des données personnelles de l'Acheteur est le Fournisseur.

Accès aux données personnelles. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données personnelles de l'Acheteur. Le Fournisseur peut néanmoins fournir les données à caractère personnel de l'Acheteur à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative ou par application de la loi.

Si les données personnelles de l'Acheteur sont amenées à être transférées en dehors de l'Union Européenne, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données personnelles concernées lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles le concernant, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à son adresse postale ou email suivante : serviceclient@lemarquier.com.

Cette demande devra contenir une présentation des données concernées ainsi qu'un exposé de la/des demande/s (accès à la donnée concernée, opposition à son traitement ou encore rectification ou suppression de cette donnée) et être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du demandeur en cas de doute sur son identité.

L'Acheteur peut adresser toute éventuelle réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Fournisseur, par e-mail, à l'adresse suivante : serviceclient@lemarquier.com.

ARTICLE 18 – Résolution des ventes

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des obligations visées dans les présentes CGV, la vente concernée par un tel non-respect pourra être résolue au gré de la Partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une Partie à ses obligations, y compris en cas de force majeure, aura lieu de plein droit huit (8) jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

ARTICLE 19 – Confidentialité

"Informations Confidentielles" désigne toute information qui n'est pas généralement connue du public, appartenant ou se rapportant à l'une des Parties et qui est ou a été utilisée, développée ou obtenue par l'autre Partie dans le cadre de son activité ou dans le cadre de l'exécution du Contrat, y compris, sans limitation, les informations relatives aux clients, financières, de fabrication, au design, aux marges bénéficiaires, à la technologie de réalisation des Produits, et aux informations de développement de Produits.

Nonobstant ce qui précède, les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations qui : (i) sont ou deviennent généralement accessibles au public sans faute de l'une des Parties ; (ii) doivent être divulguées par ordonnance d'un tribunal ou d'une autre autorité judiciaire ou administrative compétente ou par la loi applicable ; (iii) sont, avant le moment de leur divulgation, déjà en possession de la Partie à laquelle elles sont divulguées autrement qu'à la suite d'une violation d'une obligation de confidentialité ou (iv) sont développées indépendamment sans utilisation des Informations Confidentielles.

Reconnaisant que ces informations représentent des actifs et des préjudices précieux pour les Parties et le préjudice qui pourrait en découler si l'une de ces Informations Confidentielles était

divulguée, chaque Partie s'engage à garder strictement confidentielles toutes ces Informations Confidentielles et à ne pas utiliser ou divulguer ces Informations Confidentielles à des tiers sans avoir reçu le consentement écrit préalable de la Partie à laquelle les Informations Confidentielles appartiennent ou se rapportent. Les obligations de confidentialité créées par les présentes survivront à l'expiration ou à toute résiliation du Contrat, pour une durée de trois (3) ans.

De plus, l'Acheteur reconnaît que toute Information Confidentielle identifiée comme un "Secret Commercial" ou qui pourrait raisonnablement être considérée comme un secret commercial au sens de la Loi française n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection des secrets d'affaires ne devra en aucun cas être divulguée à des tiers pendant toute la durée du Contrat et après sa résiliation, sauf si la loi l'exige dans le cadre d'une demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

ARTICLE 20 – Non-renonciation

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGV, que ce soit de façon permanente ou temporaire, quelles que soient la durée et l'importance de cette tolérance, ne pourra en aucun cas être considéré comme (i) un abandon de son droit à faire observer ultérieurement, à tout moment et sans préavis, chacune des dispositions des présentes CGV, ou (ii) comme renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause dont l'inapplication a été tolérée. Les Parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie quelconques droits.

ARTICLE 21 – Séparabilité, intégralité, modifications

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée ou invalidée, cette nullité ou cette invalidation n'entraînerait pas la nullité ou l'invalidation des autres dispositions contractuelles, qui demeureront en vigueur entre les Parties dans la mesure où l'économie générale du Contrat peut être maintenue.

Le Contrat remplace tout accord écrit ou verbal, comme tout document antérieur établi par les Parties en lien avec la vente des Produits par le Fournisseur à l'Acheteur.

Le Fournisseur se réserve la faculté de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables à chacune des ventes sont celles en vigueur à la date de la confirmation de la commande correspondante ou de la réception de la commande.

ARTICLE 22 – Règlement des différends

En cas de différend qui surviendrait dans l'exécution, l'interprétation, l'expiration ou la résiliation du Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les dix (10) jours à compter la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par la Partie la plus diligente à l'autre Partie et rechercher une solution amiable pendant une période de trente (30) jours à compter de la date d'identification du différend.

La démarche de règlement amiable susvisée, constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Si un règlement amiable n'est pas atteint conformément aux dispositions ci-dessus, toutes les procédures judiciaires pouvant découler de cet Accord, y compris les litiges relatifs à sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, sa nullité, ses conséquences et ses répercussions seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BORDEAUX. Cela inclut les procédures d'urgence, les mesures conservatoires, les référés et les requêtes, nonobstant la pluralité de défendeurs et d'appels en garantie.

ARTICLE 23 – Droit applicable – Langue des CGV

De convention expresse entre les Parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français à l'exclusion de ses dispositions sur le conflit des lois et de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.

Elles sont rédigées en langue française et anglaise. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version française prévaudra. L'Acheteur reconnaît et déclare expressément qu'il comprend parfaitement toutes les dispositions des présentes CGV. L'Acheteur renonce à tout droit de contester ou de remettre en cause l'interprétation de ces CGV pour des raisons linguistiques. L'Acheteur confirme qu'il a eu l'opportunité de solliciter et a bénéficié d'un conseil professionnel concernant la langue et les termes des présentes CGV.

Fait à Saint Martin de Seignanx (France),

Le 28 août 2024.

CONTACTS

Service Client
Tel. : 05 59 56 57 22
serviceclient@lemarquier.com

Service Après-Vente
<https://maisonlemarquier.zendesk.com/>